

Madame le Ministre,

C'est pour le Conseil national et son président, un privilège de vous accueillir, pour la première fois parmi les avocats, depuis votre prise de fonctions.

Permettez-moi de vous remercier chaleureusement de l'honneur que vous nous faites, au cours de cette période, intense pour vous et pour notre république.

Votre présence en qualité de Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, met un terme à une période de relative incertitude que nous venons de connaître.

Les hautes fonctions que vous avez exercées précédemment vous ont permis de connaître la profession d'avocat en particulier au Conseil Constitutionnel qui s'est tant ouvert, depuis plusieurs années désormais, à tous les avocats qui soutiennent devant lui les questions prioritaires de constitutionnalité.

J'aspire à pouvoir vous la faire mieux connaître encore, dans les jours à venir, pour vous exprimer les aspirations qui sont les nôtres, les interrogations qui peuvent survenir si ce ne sont les inquiétudes.

Le Conseil national des barreaux qui fête ses 25 années d'existence et de travaux, entend se montrer à votre égard comme il a toujours su le faire, un interlocuteur constant et loyal, fédérant l'expression de tous les avocats, quels que soient leurs barreaux d'appartenance et quels que soient les sujets qui les concernent.

Le Conseil national est le seul interlocuteur légitime des pouvoirs publics.

Telle est la loi. Et telle est la réalité dont nul ne peut politiquement s'affranchir.

Dans cet esprit, exigeant à l'égard de tous, et au-delà des dissonances souvent dérisoires qui peuvent apparaître parfois, dont les échos sont néanmoins à relativiser en raison de la volonté maintes fois exprimée par tous mes confrères eux-mêmes, je souhaite vous dire, en rappelant que les avocats ne connaissent pas en réalité de ministère de tutelle, que nos discussions sont toujours et demeurent, empreintes de bonne foi, résultant d'une volonté de participer à la pérennité d'un Etat de droit respectueux des libertés individuelles et collectives.

Ces libertés sont sociétales et elles sont économiques, réunies sous le seul chapitre de notre devise républicaine que nous servons dans chacune de nos activités toujours plus nombreuses.

Il en est ainsi avec chaque ministre de la justice depuis 25 ans. Nous ne doutons pas qu'il continuera à en être ainsi avec vous.

Nous ne pouvons ignorer d'ailleurs que depuis une période relativement récente, la Place Vendôme n'abrite pas le seul ministère avec lequel les avocats ont l'habitude de discuter de la manière la plus ouverte.

Les portes de Bercy nous ont aussi été ouvertes et nous avons dû, nous avons su, y plaider nos causes dès lors que les enjeux sont aussi économiques et que de récentes lois qui ont été élaborées et discutées avec le ministre de l'économie, affectent notre exercice professionnel.

Il devrait en être de même avec le ministère de l'intérieur dès lors que nous devons approcher les questions qui tiennent à la sécurité de notre république et de ses concitoyens.

Ces réalités nous conduiront sans doute à rechercher auprès de vous le juste équilibre dont nous sommes les partenaires, entre les nécessités contradictoires d'un Etat qui évolue dans un monde fragile.

Nous devons vous dire que la liberté de notre exercice et notre indépendance structurelles ne sont pas un privilège des acteurs de justice que nous sommes mais un gage de liberté que nous devons défendre, pour chacun des citoyens et des acteurs sociaux et économiques de notre pays.

Nous devons vous le dire aussi lorsqu'il s'agira du secret professionnel, tout aussi exigeant et jamais privilège, qui, seul, est de nature à établir la confiance entre les avocats et tous leurs interlocuteurs et clients.

Je ne doute pas que vous accepterez de partager avec les avocats cette part de construction dont vous avez la charge, cette vision que nous devons unifier et cet idéal qui fait des avocats et de leur conseil national des interlocuteurs attentifs, exigeants et respectueux des droits et des responsabilités du ministre de la justice.

Je vous remercie.

Pascal EYDOUX
Président du Conseil national des Barreaux

5 juillet 2017